



## 1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

### 1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE : PLUIES FAIBLES À FORTES

Des pluies faibles à fortes accompagnées d'orages ont été observées sur toute l'étendue du territoire au cours de la première décade du mois de juin. Les quantités d'eau recueillies ont oscillé entre 6,0 mm à Mandouri en un (01) jour et 122,3 mm à Lomé en cinq (05) jours. L'analyse de la figure 1 montre que les zones les plus arrosées sont situées dans les régions des

Plateaux et la Maritime. En revanche, les Savanes et la Kara ont enregistré les faibles quantités de pluie.

Par rapport à la normale 1991-2020, un déficit pluviométrique se dégage dans les régions des Savanes, de la Kara et le sud ouest des Plateaux; le reste du pays a observé un excédent (Fig. 2).

Dans ce numéro :

Situation météorologique	1
Situation hydrologique	2
Situation agricole	2
Production végétale	2
Lutte contre la CLA	3
Production halieutique	4
Convert végétal	4

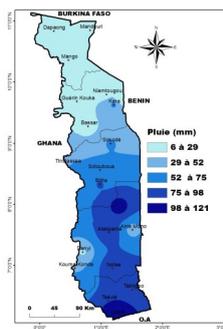


Fig. 1 : Carte de cumul de pluie de la décade

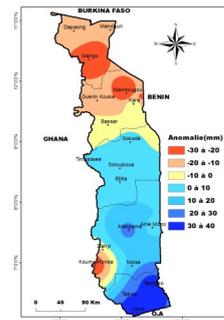


Fig. 2 : Carte de l'anomalie de la décade

**Perspectives:** La deuxième décade de juin sera marquée par des manifestations pluvio-orageuses modérées avec des coups de vent par endroits dans toutes les régions du pays.

### 1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Les conditions météorologiques de la décade ont été dans l'ensemble favorables aux activités agricoles et au développement des cultures avec l'appui accompagnement des techniciens à l'adoption de bonnes pratiques agricoles par les producteurs.

Dans la zone Nord, les activités de labours se poursuivent avec le semis des cultures comme le maïs, le sorgho, l'arachide et le gombo. Par exemple, pour le semis du maïs et du sorgho, il est conseillé aux producteurs d'appliquer la technique de semis suivant le schéma (80 cm entre lignes et 40 cm entre poquets).

Au Sud, les producteurs continuent les entretiens culturaux (désherbage, épandage de NPK et d'Urée, traitement phytosanitaire). On note par endroits, l'apparition du maïs frais, de l'arachide et de la patate douce.

Les producteurs et les autres acteurs agricoles sont invités à se référer à l'application **e-AgriConseil+** qui fait la promotion de bonnes pratiques agricoles.

#### AVIS ET CONSEILS 1 :

Il est conseillé de s'approvisionner en intrants de qualité déjà disponibles dans les magasins de la CAGIA et des structures agréées.

Il est recommandé d'éviter l'occupation des zones inondables ; de veiller à la gestion rationnelle des ressources en eau pour rendre efficace les aménagements hydro-agricoles et de suivre au quotidien les prévisions de l'ANAMET.

#### Faits saillants

- Disponibilité des semences agricoles certifiées ;
- Contacts des inspecteurs de semences ;
- 80 982,300 tonnes d'engrais disponibles ;
- Production chalutière et piscicole, repos biologique, 8ème édition de la Journée internationale de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ;
- Condition du couvert végétal moyenne à bonne sur la majeure partie du pays.

## 2. SITUATION HYDROLOGIQUE

Les valeurs indiquées dans le tableau 1 et la figure 3 reflètent des hausses approximatives du niveau d'eau journalier dans tous les bassins du Togo par rapport à la décade précédente.

Les hauteurs maximales varient :

- \* dans le bassin du Lac (Kpédji) : entre 354 et 490 cm
- \* dans le bassin du Mono (Kolokopé) : entre 88 et 315 cm
- \* dans le bassin de l'Oti (Mango) : entre 14 et 19 cm

Les hauteurs moyennes varient :

- \* à Kpédji : de 230 à 264 cm
- \* à Kolokopé : de 48 à 133,5 cm
- \* à Mango : de 14 à 18,3 cm

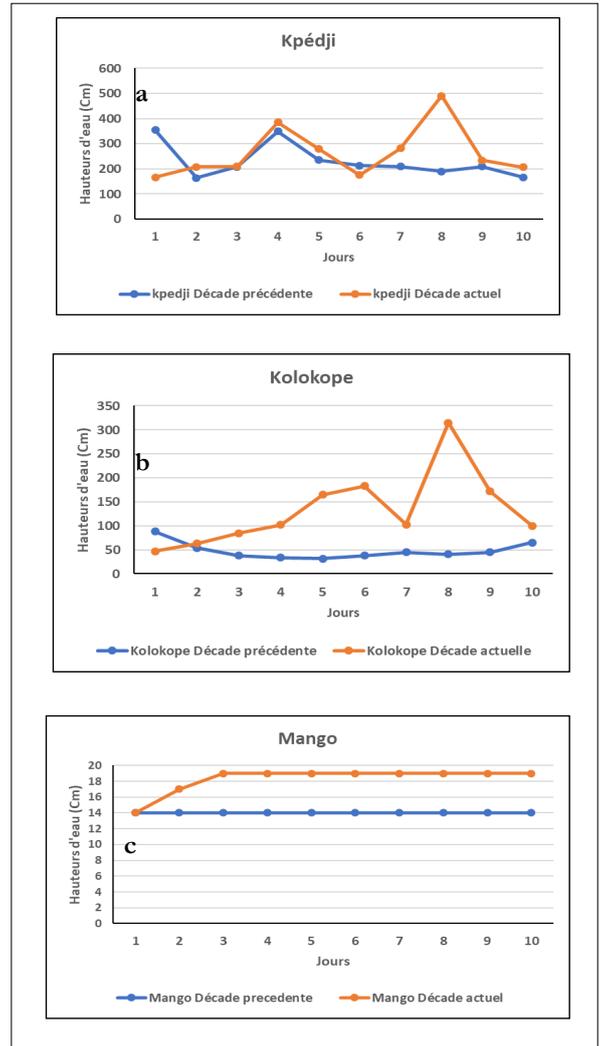
L'analyse des courbes décadaires montre :

- **Kpédji** : deux pics ; le premier au 4<sup>ème</sup> jour (environ 390 cm) et le second au 8<sup>ème</sup> jour avec environ 495 cm (fig. 3a).
- **Kolokopé** : un pic au 8<sup>ème</sup> jour, atteignant environ 320 cm (fig. 3b).
- **Mango** : une stabilité après l'atteinte du pic au 3<sup>ème</sup> jour (fig. 3c).

**Tableau 1** : Hauteurs moyennes et maximales

Stations	Hauteur Maximale (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décade précédente	Décade actuelle	Décade précédente	Décade actuelle
KPEDJI (Zio)	354	490	230	264
KOLOKOPE (Mono)	88	315	48	133,5
MANGO (Oti)	14	19	14	18,3

Source: DRE, juin 2025



**Fig. 3** : Courbes de variation des hauteurs d'eau

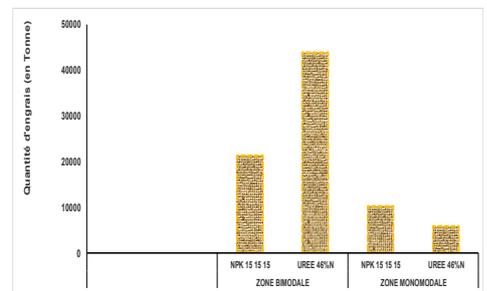
## 3. SITUATION AGRICOLE

### 3.1 PRODUCTION VEGETALE

Pour la campagne agricole 2025-2026, les engrais vivriers sont disponibles. A la date du 13 juin 2025, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **80 982,300 tonnes**, dans les magasins de la Centrale d'approvisionnement et de la gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Ce stock est réparti comme suit :

- **31 449,850 tonnes** de NPK 15-15-15, soit **21 260,500 tonnes** pour la zone bimodale et **10 189,350 tonnes** pour la zone monomodale ;
- **49 532,450 tonnes** d'UREE 46%N, soit **43 808,900 tonnes** pour la zone bimodale et **5 723,550 tonnes** pour la zone monomodale (Fig. 4).



**Fig. 4** : Stock d'engrais disponible au 13/06/2025

### 3.2 PROTECTION DES CULTURES

#### Lutte biologique contre la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*)

Dans le cadre de la lutte biologique contre la Chenille légionnaire d'automne (CLA), la Direction de la production agricole (DPA) a procédé durant le mois de mai au lâcher de deux (02) parasitoïdes. Près de 12 000 individus de l'espèce *Cotesia marginiventris* et 3 800 individus de *Chelonus insularis* ont été lâchés respectivement dans les régions des Plateaux Est et de la Kara.

Afin de permettre un bon établissement (dissémination rapide) de ces parasitoïdes, il est recommandé aux producteurs des localités environnantes de ne pas utiliser les insecticides sur les cultures du maïs.



**Fig. 5 :** Opérations de lâchers



**Fig. 6 :** *Cotesia marginiventris*



**Fig. 7 :** *Chelonus insularis*

**Source:** DPA/DPV, mai 2025

### 3.3 PRIX DES SEMENCES CERTIFIEES (Campagne agricole 2025-2026)

Les prix des semences certifiées sont fixés à l'issue d'une réunion qui a regroupé le 21 février 2025, les acteurs des filières riz, maïs, soja, ainsi que les représentants des structures telles que l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), la Direction de la production agricole (DPA) et la Coordination togolaise des organisations paysannes et des producteurs agricoles (CTOP).

Les prix des semences pour l'année 2025 sont présentés dans le tableau 2. **Veillez-vous adresser aux inspecteurs des semences pour tout achat (Tableau 3).**

**Tableau 2 :** Prix officiel des semences certifiées au Kilogramme

CULTURES	PRIX AU KG (F CFA)
Maïs	650
Riz	550
Sorgho	650
Fonio	600
Sésame	3 000
Niébé	1 000
Soja	700
Arachide en gousse	800

**Source:** DPA, 2025

**Tableau 3 :** Liste des inspecteurs de semences

N°	NOM	PRÉNOMS	CONTACT	PRÉFECTURE
1	ABONZA	Kokou	90422179	Ogou
2	AMEGBO	Kosi Alozi	92409426	Binah
3	ASSASSE	Komla	70457132	Tchaoudjo
4	ATIAGAMA	Kokou	98089228	Tandjoaré
5	BADOUTCHIA	Aklesso	92145455	Amou
6	BAKONA	Batobakou	93713879	Tone
7	DABLA	Nassoma Nawa-nou	90241249	Agou
8	DJAGNY	Kokouvi Mawulolo	93381855	Kéran
9	FIAKLI	Koffi Seyram	90766163	Ogou
10	MOZINO	Paderem Naka	90323838	Sotouboua
11	TOLA	Lambana Emmanuel	91863901	Zio
12	YOVOGAN	Komi Seyram	90834416	Zio

**Source:** DPA, 2025

**3.4 PRODUCTION HALIEUTIQUE**

Pour cette décade la production halieutique se résume à la production chalutière qui correspond au débarquement de deux (02) chalutiers de **1,185** tonnes et à la production piscicole de tilapia de **61,988** tonnes (Tableau 4).

**Tableau 4:** Données de production piscicole pour la période du 02 au 08 juin

Période	Production halieutique	Quantité (tonne)
02 au 08 juin 2025	Production chalutière	<b>1,185</b>
	Production piscicole	<b>61,988</b>

**Source:** DPH, juin 2025

Le Togo a célébré le **5 juin 2025** à Aného la 8<sup>ème</sup> édition de la Journée internationale de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Organisé par le Ministère des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance, à travers sa Direction des Productions halieutiques, l'événement a réuni divers acteurs du secteur halieutique autour du thème : « **Repos biologique et lutte contre la pêche INN : vers une gouvernance inclusive pour une gestion durable des pêches** ».

**AVIS ET CONSEILS 2:**

Dans la perspective de renouvellement du stock halieutique, il sera instauré cette année un repos biologique en mer et sur le système lagunaire au Togo conformément à **l'arrêté N° 0007/2025/MRHART/MEMPC/SG/DPA du 10 avril 2025**, portant instauration du repos biologique en mer et sur le système lagunaire.

Les périodes annuelles d'interdiction de la pêche sont fixées comme suit :

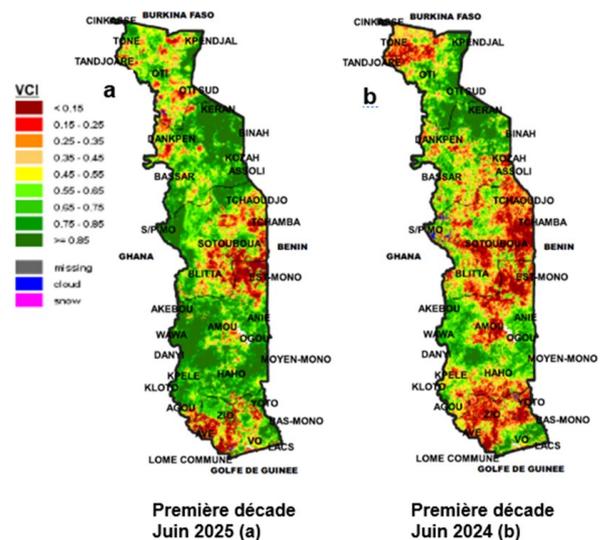
- \* du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août inclus pour la pêche chalutière et industrielle en mer ;
- \* du 1<sup>er</sup> au 31 juillet inclus pour la pêche artisanale se déroulant en mer ou sur le système lagunaire.

**4. COUVERT VEGETAL**

L'Indice des conditions de végétation (VCI – Vegetation Condition Index) évalue l'état de santé de la végétation par rapport aux tendances historiques. Le VCI rapporte l'indice NDVI (Normalized Difference Vegetation Index) de la décade courante à son minimum et son maximum à long terme, normalisé au moyen des valeurs historiques du NDVI pour la même décade.

La situation végétale au cours de cette décade a été caractérisée par une condition de la végétation moyenne à bonne dans presque toutes les villes de la région de la Kara et des Plateaux. Cependant les préfectures de Kpendjal et Oti sud dans les Savanes, Dankpen dans la Kara, Tchamba, Sotouboua et Blitta dans la Centrale, Avé, Zio, et Lomé Commune dans la Maritime présentent une mauvaise condition de la végétation au cours de cette décade (Fig. 8a).

Comparée à la même décade de l'année passée, on note une bonne situation du couvert végétal dans toutes les régions (Fig. 8b).



**Fig. 8 :** indice de condition de la végétation (VCI)

**Source :** Système mondiale d'information et d'alerte rapide (SMIAR)

Retrouvez-nous sur le  
[www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo](http://www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo)



« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »